



# Projet COGESFOR SAHAN'ALA

«Projet gestion durable des ressources naturelles pour la conservation des trois régions hotspots de la biodiversité à Madagascar»

## Valorisation raisonnée communautaire de bois d'œuvre dans le massif forestier d'Ambohilero



14 juin 2013

Ramenason RASOLONIRIANA [ DREF ALMAN]  
Guybertho RANDRIANARIVELO [COGESFOR]





# Plan de présentation

- 1. Les principes généraux de l'aménagement forestier dans le cadre d'une gestion communautaire GELOSE**
- 2. Le fonctionnement de l'exploitation raisonnée de bois d'œuvre des VOI sous contrats GELOSE de Didy**
- 3. Le contrôle forestier décentralisé et auto financé, la fiscalité forestière incitative et le système de traçabilité des produits**



# Quelle réalité pour la filière bois d'œuvre à Madagascar ?

## Problématique et enjeu actuel de l'aménagement forestier

- **Répondre aux besoins croissants en bois** de construction, d'œuvre et de service au niveau national: environ 4 millions de m<sup>3</sup>/an,
- **La filière bois représente une source de revenu importante** pour des milliers de personnes en milieu rural. Les priver de ces sources peut les obliger à se tourner vers des activités génératrices de revenu beaucoup plus néfastes pour les écosystèmes forestiers, notamment les cultures de rente sur défrichement.
- Contrairement aux zones de protection, la gestion durable a l'avantage de pouvoir **générer des bénéfices tangibles** pour les intervenants et de participer au développement rural en général, **ce qui augmente considérablement la motivation des acteurs pour la conservation de la ressource.**
- Les exploitations commerciales peuvent avoir un **impact sur la biodiversité au niveau d'un site** ou d'un peuplement.....
- Comparé aux activités agricoles et d'élevage, **leur contribution à la déforestation proprement dite est faible** (5 à 15 % selon certaines études) **Source : Manuel de mise en place et d'aménagement des sites KoloAla**

# Les principes généraux de l'aménagement forestier dans le cadre d'une gestion communautaire GELOSE

**Massif forestier d'Ambohilero 117 600 ha**

**1° Zone d'utilisation contrôlée (ZUC) : 41 858 ha**

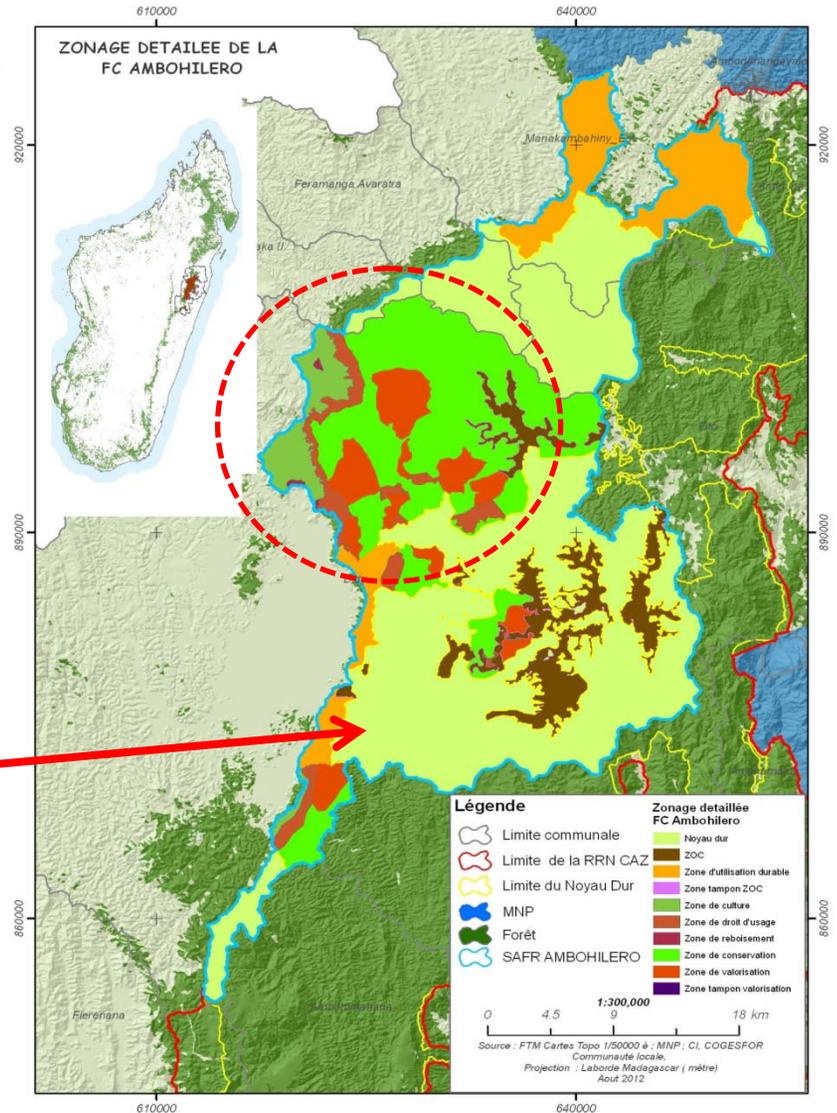
**•Nb de contrats de TGRNR GELOSE : 17**

•12 pratiquent l'exploitation raisonnée de bois d'œuvre. 11 situés dans la massif d'Ambohilero

•5 pratiquent la valorisation d'huile essentielle

**2 Noyau dur de conservation (NDC)**

**Site sous contrat GCF : 39 914 ha**





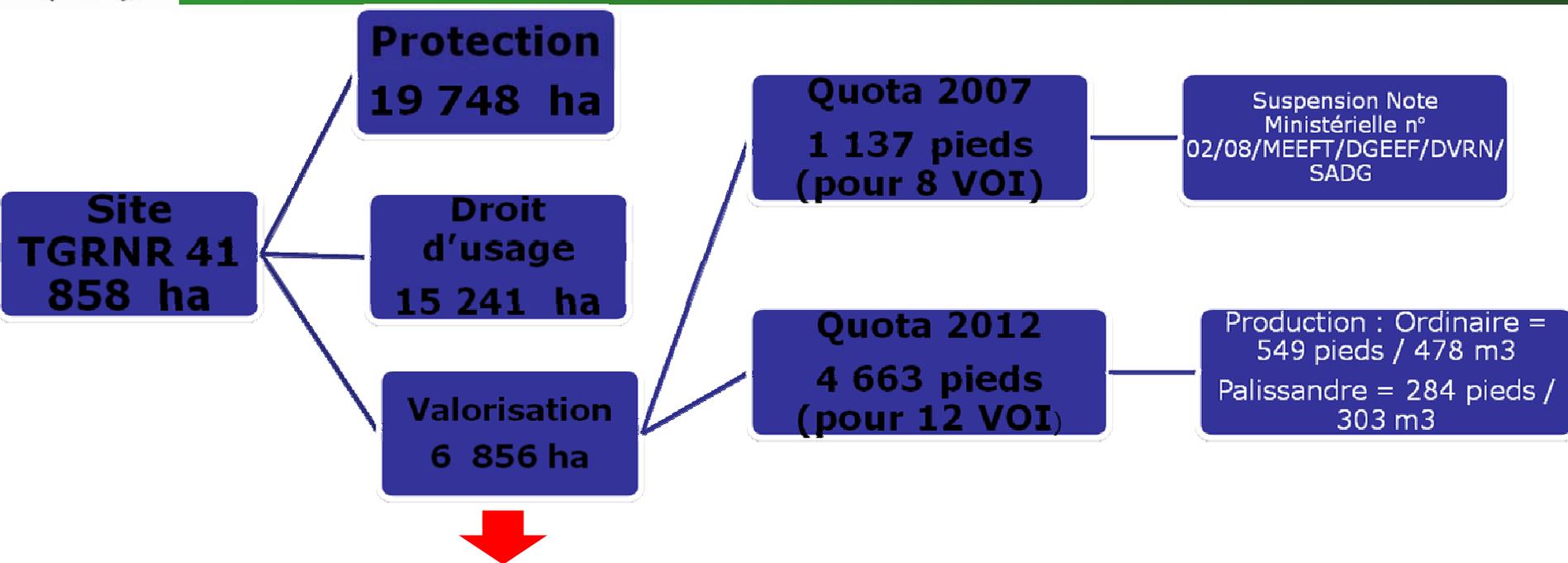
# Caractéristiques de l'aménagement forestier en exploitation raisonnée de bois d'œuvre

- ◆ Le PAG répond aux principes de zonage de la zone
- ◆ Il est établi sur la base des résultats des travaux d'inventaire et de diagnostic socio économique,
- ◆ Le Quota de prélèvement fixe les objectifs de production et fournira des données sur les volumes et qualités exploitables annuellement ainsi que sur les prévisions des recettes et dépenses attendues,
- ◆ Le PAG marqué par le zonage : zone de production, zone de conservation et de droit d'usage,

Unité de zonage	Superficie (ha)	%
VALORISATION	6 856	16
PROTECTION	19 748	47
DROIT D'USAGE	15 241	36
TOTAL	41 858	

- ◆ Les plans d'aménagement prévoit une rotation de coupe de 60 ans
- ◆ L'exploitation forestière réalisée dans le cadre d'un contrat de TGRNR GELOSE à objectif de conservation par la valorisation

# Caractéristique de l'aménagement (suite)



		Tafitasoa	Fenomanaana	Fivoarana
Peuplement plein > 5 cm	N/ha	2 280	1 154	552
	G /ha m2/ha)	45, 2	27,3	14,9
	Nombre d'essences	65	90	57
Sous peuplement d > 40 cm	N/ha	52,5	31	16,5
	G /ha (m2/ha)	10, 3	6,1	3,9
	Nombre d'essences	20	22	14
Quota d'extraction	Superficie de production (ha)	800	1 400	7 400
	Quota annuel en N/an	559	467	2 022
	Nombre d'essences	17	18	14
	Assiette annuelle en ha / an	13	23	123

# Le fonctionnement de l'exploitation raisonnée de bois d'œuvre des VOI sous contrats GELOSE de Didy

Les éléments clés de l'exploitation raisonnée de bois d'œuvre en gestion forestière communautaire GELOSE



Aménagement concerté de la ressource

Structure locale de gestion des filières : union des VOI, coop Bucheron, CCED

Contrat GELOSE

Fiscalité et traçabilité des produits

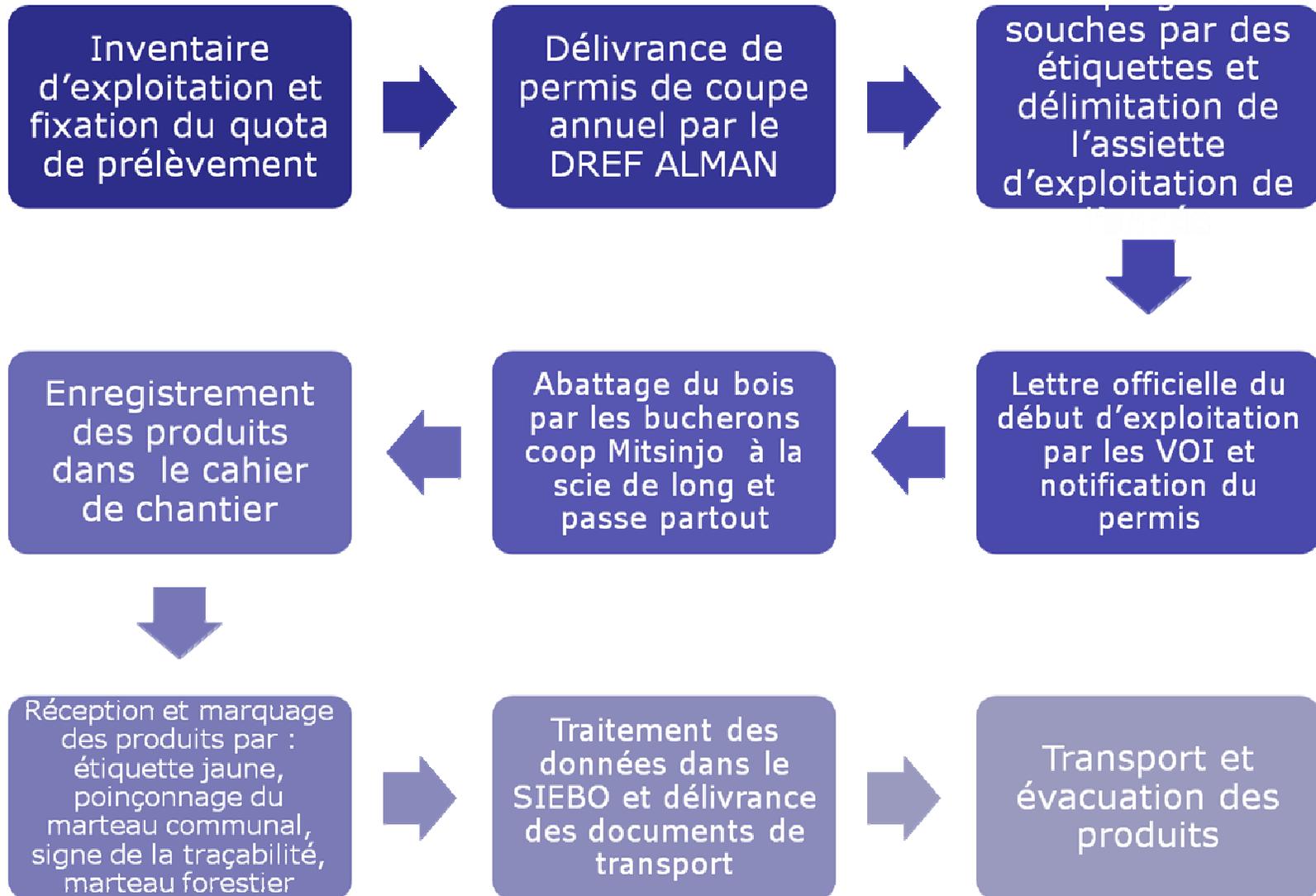


Contrôle forestier décentralisé et auto financé





# Démarche de l'exploitation raisonnée de bois d'œuvre des VOI à Didy





# Fonctionnement Niveau chantier





## Contrôle et traçabilité des produits

PV +  
tableau  
répartition  
des  
étiquettes

Cahier  
de  
chantier

étiquette  
jaune +  
commune +  
marteau  
forestier

Laissez passer  
Ristourne  
commune et  
étiquette  
Redevance

### SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EXPLOITATION

Saisie et collecte  
des informations  
à Didy



Analyse et  
traitement 1  
DREF ALMAN



Analyse et  
traitement DVRN

# Traçabilité

## Système combinant marques physique et gestion des documents

### CODE + ETIQUETTE SPECIFIQUE PAR VOI + MARTEAU FORESTIER + MARTEAU NUMEROTEUR



**Etiquette VOI VOL** : VOI Volatantely

00203 : numéro produits

**Commune** : 00203: vérification

**EF** : emprunte du marteau forestier .

**CODE** : T : transfert de gestion

503 : code permis

008 : Permis

1306 : Numéro de souche

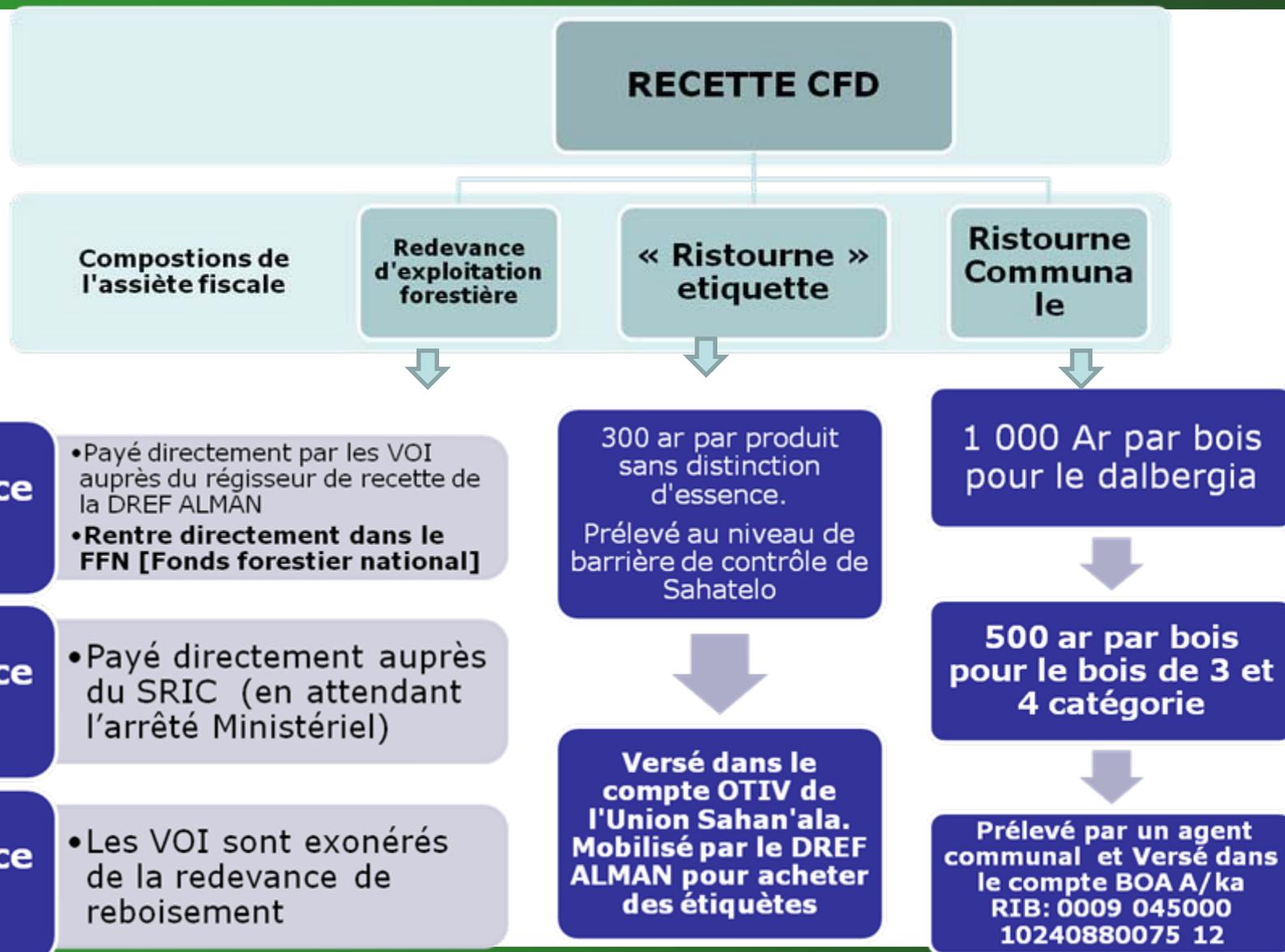
D : débité

17 : produit





# 3° Le contrôle forestier décentralisé et auto financé et la fiscalité forestière incitative





# Principe de base du CFD

Les partenaires	Rôles/Attributions
Administration	<p>Suivi et contrôle de l'exploitation et le fonctionnement des contrats de TGRNR,</p> <p>Appui à la formation et renforcement de capacités des VOI : technique d'exploitation, traçabilité des produits etc...</p> <p>Evaluation des contrats de TGRNR</p> <p>Encadrement</p> <p>Recouvrement des redevances forestières</p>
VOI / Polisin'Ala	<p>Etiquetage des souches (PV)</p> <p>Etiquetage des assortiments de bois (PV de réception)</p> <p>Surveillance du site et contrôle de l'exploitation</p> <p>Application du cahier des charges et PAGS</p>
COMMUNE	<p>Légalisation des dossiers de structuration légale VOI</p> <p>Appui et supervision des activités des VOI</p> <p>Prélèvement des ristournes</p>
CCED	<p>Réception des produits avec VOI et agent AF</p> <p>Poinçonnage des assortiments par le marteau numéroteur</p>



# Difficultés à résoudre

1. **Condition d'application de l'article 54 de la loi GELOSE** : Les communautés de base agréées, bénéficiaires du transfert de gestion dans le cadre de la présente loi auront droit à certains avantages pour la commercialisation et la valorisation des ressources renouvelables et des produits dérivés mettre en place un cadre réglementaire adhoc
2. Les conditions de fonctionnement du CFD ne sont pas complètement arrêtées qu'avec la promulgation de l'arrêté Ministériel relatif au FFR pour opérationnaliser le CFD de Didy,
3. Les conditions de fonctionnement de l'exploitation raisonnée notamment par l'acquisition des matériels afférents : étiquettes, cahier de chantier, scie passe partout seront à finaliser pour assurer le transfert de compétence à l'administration forestière et à la commune



**Merci de votre aimable  
attention**